

Remparts de la Rive Gauche, avenue de la Gare d'Eau - Opération d'insertion pour la réalisation des travaux de restauration - Programme pluriannuel - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

RAPPEL HISTORIQUE

Pendant très longtemps, le Doubs a été considéré comme une barrière naturelle suffisante pour assurer la défense et la sécurité de Besançon, jusqu'au XIII^{ème} siècle, époque à laquelle les édiles vont s'apercevoir qu'il n'est pas toujours un obstacle aussi infranchissable qu'ils le pensaient. Aussi a-t-on commencé à éprouver le besoin de compléter les défenses de la ville par la construction d'une muraille, en certains endroits, en bordure de rivière du côté de l'intérieur de la Boucle. A partir de 1380, le dispositif a été mené à son terme et l'ensemble des quartiers de la rive droite en seront dotés.

Les deux sièges, de 1668 et de 1674 qui feront tomber définitivement Besançon dans le royaume de France apportent la preuve de la fragilité de nos défenses, du côté de Chamars notamment, en raison d'un franchissement toujours possible de la rivière par l'ennemi et de l'avantage que procurait à l'assaillant la proximité des surplombs qu'on avait depuis Chaudanne.

Aussi Vauban va-t-il, ici, renforcer son rempart par la présence de tours bastionnées, les premières du genre créées par l'ingénieur militaire. De la même manière, pour se protéger des tirs plongeants venus de la colline, son rempart sera-t-il peu épais, mais élevé et percé de créneaux verticaux en grand nombre.

Ajoutons qu'à cet intérêt historique, dans l'étude du patrimoine fortifié bisontin, l'ensemble de ce rempart offre également un propos esthétique d'une grande tenue. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'aller le contempler depuis le chemin qui longe le pied de Chaudanne : la ville fortifiée n'y apparaît-elle pas là dans toute sa beauté préservée ?

L'opération envisagée concerne les remparts dont il est question dans le texte ci-dessus, remparts de la rive gauche du Doubs, longeant l'avenue de la Gare d'Eau.

En 2002, une visite de P. BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) mettait en évidence des désordres structurels de la maçonnerie de ces remparts (éclatement des parements, dissociation des deux parements qui constituent le mur). Une première opération d'urgence avait consisté à la mise en œuvre de moises en bois disposées de part et d'autre des parements les plus dégradés afin d'éviter des chutes par morceaux d'éléments de pierre, de moellons ou de briques à la faveur de périodes de gel et de dégel.

Il est envisagé de mener une opération de restauration de ces remparts, dont les travaux seront échelonnés sur plusieurs années, compte tenu de leur ampleur et de la particularité du parti pris en matière d'exécution. Cette opération donne une part importante à l'insertion par l'économie. La consultation des entreprises portera un engagement de celles-ci sur une quote-part de 30 % de main d'œuvre sur l'ensemble de ces travaux réservée à l'insertion.

Le coût annuel de cette opération est estimé à 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21.324.2135.96025.33000 du budget principal.

Cette opération sera ainsi conduite sur plusieurs années consécutives, chaque engagement de tranche de travaux faisant l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. L'estimation globale des travaux représente pour une durée de 4 années 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel annuel 2010 est le suivant :

- Part Etat (DRAC) (50 %)	100 000 €
- Part Département du Doubs (25 %)	50 000 €
- Part Région Franche-Comté (10 %)	20 000 €
- Part Ville de Besançon, y compris TVA	<u>69 200 €</u>
TOTAL TTC	239 200 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- lancer l'opération et à approuver le programme défini ci-dessus, son coût et son échéancier prévisionnel,

- engager la 1^{ème} tranche de l'opération pour l'année 2010,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire financier éventuel,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence.

«M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, dans 11 jours c'est Noël, je vais vous demander mon cadeau de Noël.

M. LE MAIRE : Si je peux, volontiers.

M. Philippe GONON : En liaison avec le point 49 et le point 50, je voudrais que vous fassiez preuve d'une autorité forte et tapiez sur la table pour supprimer cette abominable verrue en béton qui soutient le quai Vauban depuis des années. Ce quai Vauban si j'ai bien compris sera la photo qui va paraître sur le panneau autoroutier ou les panneaux autoroutiers qui vont être disposés...

M. LE MAIRE : Il y a longtemps que c'est fait et ce n'est pas une photo, c'est un dessin, on n'a pas mis la verrue en béton.

M. Philippe GONON : Ce que j'aimerais véritablement c'est qu'enfin quelqu'un prenne une initiative dans cette mairie et décide de supprimer, de réparer je ne sais pas quel est le mot qu'il faut utiliser, mais qu'enfin ces blocs de béton disparaissent du quai Vauban.

M. LE MAIRE : Je ne pourrai malheureusement pas vous faire plaisir pour Noël cher ami parce que vous connaissez mon autorité et il y a longtemps que j'ai posé cette question mais Christophe LIME va vous répondre. Il y a là un problème qui va bien au-delà de remplacer les 10 m² de mur, il y a un problème de solidité de l'ensemble du quai et ce sont des travaux très très lourds qui se chiffrent à plusieurs millions d'euros qu'il faut reprendre avec des études très conséquentes. C'est pour cela que pour l'instant ça n'a pas été fait. Il y a deux remparts qui sont très difficiles à restaurer, ce sont ceux de la Gare d'Eau qui ont été aussi confortés par des étais en ferraille et en bois ce n'est pas magnifique, et là il faut refaire le quai. Où les travaux se compliquent, c'est qu'en refaisant le quai on risque de déstabiliser les maisons qui sont le long du quai, qui sont bâties comme les constructions anciennes souvent sur des poutres en bois qui sont pourries avec le temps et on risque de voir basculer une partie des maisons qui sont là, ce qui serait quand même gênant donc ce qui nécessite, et Christophe va nous le dire en détail, des travaux très très très

importants et très onéreux. Voilà pourquoi on n'avance pas. Je voudrais bien vous faire plaisir mais c'est compliqué.

M. Christophe LIME : C'est exactement cela. Pour l'instant on n'est qu'à l'étude des conséquences du démontage du quai. Ce que vient de dire le Maire est totalement exact, les façades qui sont le long du quai ont une assise qui va jusqu'au bord du quai et il est possible que le fait de refaire le quai nous amène à démonter l'ensemble du quai. Déjà dans un premier temps de creuser avant le quai, de faire un premier rempart en terme de béton armé pour pouvoir tenir l'ensemble des façades et, dans un deuxième temps, de redémonter l'ensemble des quais pour pouvoir les remonter à l'identique. Vous vous imaginez aisément ce que ça peut donner en terme financier, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros sur l'ensemble parce que bien entendu on ne peut pas reprendre que cette partie là où il y a une partie de faiblesse, on serait sûrement obligé de reprendre l'intégralité du quai, du pont Battant jusqu'à l'autre bout, donc vous imaginez un peu les conséquences qu'il peut y avoir.

L'autre bonne nouvelle, c'est que sur les autres quais, on va sûrement attaquer à partir de 2010 une rénovation au fur et à mesure car là aussi cela se chiffre à plusieurs millions d'euros. Chaque fois qu'on parle d'opération de ce type sur les bâtiments historiques, c'est souvent des problématiques financières extrêmement importantes. On va y consacrer des tranches -on a vu cela avec le Maire- régulières et tout particulièrement essayer de mettre en place un chantier d'insertion pour pouvoir faire travailler du monde sur du long terme, sur de la rénovation où on sait qu'un certain nombre d'entreprises oeuvrent dans le domaine de l'insertion.

Je termine simplement parce que ça fait plusieurs fois que M. ROSSELOT nous interpelle sur les problématiques de bâtiment et patrimoine en nous demandant pourquoi on ne fait pas ceci ou cela. On va donc vous donner une note de ce qu'on a réalisé depuis 5-6 ans sur le patrimoine car cela représente des millions et des millions d'euros qui ont été mis dans le cadre de l'entretien de patrimoine, qu'on est loin de délaisser. Des sommes importantes y ont été consacrées y compris avec l'aide de l'Etat, de la Région, du Département. Ça veut dire qu'il y a une véritable volonté de l'ensemble des partenaires à vouloir sauvegarder l'ensemble de notre patrimoine.

Alors il y a peut-être quelques opérations qu'on n'est pas en capacité de faire, je le reconnais. Moi aussi comme vous je me promène Monsieur ROSSELOT dans les environs et dans notre ville où parfois le patrimoine n'est peut-être pas entretenu comme il faudrait. Vous avez peut-être raison, mais sachez quand même que j'ai discuté avec les membres de votre association qui partagent totalement notre point de vue sur le fait de dire qu'on ne peut pas tout faire et qu'on agit en fonction d'un certain nombre de priorités qui sont la sauvegarde des bâtiments et la sécurité des personnes. Donc si on axe aujourd'hui nos interventions sur la problématique de la Citadelle, ce n'est pas parce que c'est un bâtiment emblématique mais tout simplement parce qu'il y a plusieurs milliers de personnes qui vont sur ce site et ce n'est pas lorsqu'il y aura un accident qu'il faudra pleurer. Ce sont les deux critères qui nous amènent aujourd'hui à fixer un certain nombre de priorités.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle les travaux réalisés à la Citadelle sur la demi-lune, sur le mur de contre-escarpe et sur le redan. Sur le quai Vauban, il faudrait faire ce qu'on a fait au Marché Beaux-Arts, conserver une façade. Ces façades sont bâties, assises sur des poutres en chêne très importantes. Ces poutres en chêne ayant été attaquées par l'eau sont pourries. Il faut donc faire ce qu'on appelle du «jet grounding» -je ne connais pas le nom français- qui consiste à retirer le bois pourri et à le remplacer en injectant du ciment. C'est très très compliqué à faire et fort onéreux, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros. Voilà pourquoi on est pour l'instant en instance de le faire. Christophe, le bilan que tu te proposes d'établir fais-le depuis 2001 ou même depuis 2000 pour montrer l'importance de ce qui a été investi sur le patrimoine. Au passage, un des effets de l'UNESCO, c'est que dans le cadre du plan Etat/Région, 12 M€ sont inscrits pour les fortifications. C'est un des aspects dont on parle peu du classement à l'UNESCO.

M. Philippe GONON : J'ai voté tous les budgets dans la commission qu'anime parfaitement Christophe LIME sur le sujet. Je disais simplement la chose suivante : M. BARNOUD passe à Besançon en 2002, il obtient 1 M€ pour rénover un bout de rempart. Nous aurions, je pense, plutôt intérêt à prévoir dans le temps des budgets conséquents, je suis tout à fait d'accord avec vous ils sont conséquents, mais je suis désolé le quai Vauban c'est l'emblème aujourd'hui de la Ville qui est vu par des millions de gens, ce n'est pas ce petit bout de rempart de M. BARNOUD. Donc il me semblait que la priorité devait aller plutôt à cette partie de quai Vauban qu'au quai qu'on va appeler Barnoux dans quelques années. C'est un choix c'est tout.

M. LE MAIRE : Ce sont des problèmes d'appréciation. Sachez simplement que si on n'intervient pas à la Citadelle ce sont des morceaux entiers de murs qui risquent de tomber».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.